

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 novembre à 18 h 00,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 14 novembre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS.

Procurations : Mme Josiane BYL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - Absents : Messieurs et Mesdames : Pauline SEILHAN, Monique, Anne BENAICHE, Monique GAYET, Fernand MORA, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Mme Christine VANCAUTER a été élue secrétaire.

Délibération n° 1 : Information décisions

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n°11 du 8 avril 2022.

Décision n° 10-2025

D'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre pour la phase 2 des travaux des locaux des Restos du cœur au maître d'œuvre LMVE Christophe De Brito pour un montant de 1500€ht

D'attribuer ces travaux de la phase 2 aux entreprises suivantes :

- Lot gros œuvre : Ets Luvisutto : 620€ht
- Lot plomberie chauffage électricité : Sarl Electra : 920 €ht
- Lot Platerie : Sarl Anthony LAPALU : 1 425 €ht
- Lot peinture : Védeilhé : 1438.50 €ht

D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis correspondants

Décision n° 11-2025

D'attribuer les travaux de façade de la phase 2 à l'entreprise suivante :

- Lot façade : Védeilhé : 9 265.40 €ht

D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis correspondants

Le Conseil d'administration prend acte des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
LE PRÉSIDENT
Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Mme Christine VANCAUTER

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)